

Anne de France : Enseignements à sa fille suivis de l'Histoire du siège de Brest

Édition Tatiana Clavier & Éliane Viennot
(Publications de l'Université de Saint-Étienne, « la cité des dames », 2007)

Introduction

Anne de France, duchesse de Bourbon et d'Auvergne (1461-1522), fut l'une des femmes politiques les plus importantes de son temps. Arrivée au gouvernement en 1483, à l'occasion de la minorité de son frère Charles VIII, elle exerça le pouvoir durant de longues années avec son mari, Pierre de Beaujeu. Puis elle se concentra sur la conservation du duché de Bourbon, revendiqué par la Couronne aux dépens des droits de sa fille Suzanne. C'est pour cette fille unique, alors âgée d'environ treize ans, que peu après la mort de Pierre elle rédigea ses *Enseignements*. Ce texte était suivi, dans le manuscrit offert à Suzanne en 1505, d'une assez longue nouvelle relatant un épisode de la guerre de Cent ans, qui mettait en valeur la force de caractère d'une femme et l'aide morale déterminante qu'elle apportait à son époux dans un moment crucial de sa vie.

Ces deux œuvres sont les seules que l'on connaisse d'Anne de France. Elles témoignent prioritairement de son souci d'aider sa fille, de lui fournir à la fois des conseils et des modèles, au cas où elle se retrouverait, jeune encore, privée de sa mère. Elles explicitent les idées de la duchesse en matière d'éducation des femmes, idées qu'elle mit en pratique avec succès, puisque c'est elle qui forma la plupart des grandes dirigeantes de la génération suivante (Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas ; Louise de Savoie, deux fois régente en France ; Diane de Poitiers, mentor et maîtresse d'Henri II...). Mais ces œuvres témoignent avant tout de l'extraordinaire personnalité d'Anne de France, des principes qui sont à l'origine de sa réussite personnelle, de sa perception des dangers qui guettaient les femmes de son époque, et d'un talent que Marguerite de Navarre fut la première, sans doute, à remarquer.

L'expérience de « Madame la Grande »

La fille de Louis XI est bien connue des historiens de la Renaissance ; même si les recherches et les biographies sur sa personne sont rares, son rôle politique est reconnu et généralement apprécié. Par ailleurs, ses écrits ont été publiés à diverses reprises et personne n'en a jamais contesté la paternité. Pourtant, les deux personnages peinent à se rencontrer dans les commentaires qui lui sont consacrés. L'autrice, surtout, fait problème : les historiens oublient généralement d'évoquer cette facette du personnage, ou n'y accordent pas d'intérêt, et les littéraires ne sont pas parvenus, jusqu'à une date récente, à produire un discours critique sur ses écrits. Seuls les spécialistes de l'éducation et les historiens du féminisme

mentionnent les *Enseignements* (et eux seuls), mais sans les mettre en relation avec l'expérience de la femme.

Cette incapacité persistante à considérer Anne de France comme actrice politique *et* comme écrivaine pourrait bien provenir de la contradiction qui paraît exister entre un parcours politique d'une remarquable pugnacité et une œuvre qui paraît toute entière vouée à l'enseignement de la soumission féminine... C'est que l'œuvre est généralement mal lue, et surtout mal contextualisée. Les *Enseignements* et *l'Histoire du siège de Brest* nous livrent pourtant la clef d'une carrière politique presque tout entière placée sous le signe de la dissimulation. Comme le dit Michelet – pas toujours aussi bien inspiré –, Anne de France semble avoir « mis autant de soin à cacher le pouvoir que d'autres en mettent à le montrer¹ ». Ses contemporains avaient déjà le même sentiment. D'après Brantôme, dont la grand-mère Louise de Daillon du Lude avait été élevée avec elle, la duchesse de Bourbon était « fort dissimulée », et en cela « vraie image du roi son père ». Lorsque son frère Charles VIII alla à Naples, ajoute-t-il (soit en 1495, pour la première des campagnes d'Italie), elle affecta de se retirer de la vie politique nationale, laissant son mari en première ligne, mais continua de s'en occuper :

elle ne demeura plus en titre de régente, mais [seulement] son mari, Monsieur de Bourbon, régent. Il est bien vrai qu'elle lui faisait faire beaucoup de choses de sa tête ; car elle le gouvernait et le savait bien mener.²

Une telle attitude lui avait peut-être été inspirée par son père. Toutefois, si le père et la fille sont restés dans l'histoire comme deux personnages particulièrement malins, faisant leurs coups en douce, il n'est pas sûr que le parallèle puisse être poussé très loin. Louis XI n'avait pas à « cacher le pouvoir », et d'ailleurs il ne le faisait pas : en tant que fils aîné de Charles VII, il était un gouvernant légitime. Anne, en revanche, cumulait les titres qui auraient dû l'écarter du pouvoir.

D'abord, même si elle était l'aînée des trois enfants de Louis XI et de Charlotte de Savoie, elle était une fille. Dans une Europe qui pratiquait la préférence masculine en cas de choix entre les héritiers d'un trône, elle ne pouvait prétendre à rien puisqu'elle avait un frère. Ensuite, elle n'était que la sœur du petit Charles. Dans un système qui acceptait – non sans difficulté – les veuves de rois mères de fils mineurs au poste de régente, elle aurait dû s'effacer devant Charlotte de Savoie. Enfin, elle était jeune – vingt-deux ans –, et même pas mariée à l'un des plus grands princes du royaume. Certes, Pierre appartenait à la prestigieuse famille des Bourbons, mais en 1483, à quarante-cinq ans, il n'était encore qu'un cadet, un « sire de Beaujeu », et sa fortune n'était due qu'aux services (pas toujours reluisants) qu'il avait rendus à son beau-père. Dans une société encore féodale où prévalait la logique de l'âge, de l'aïnesse et des titres, le handicap était très lourd.

Ajoutons une dernière raison, et non la moindre, expliquant l'impérieuse nécessité, pour Anne, de « cacher son pouvoir » : au sein de cette Europe restreignant par divers moyens l'accès des femmes au gouvernement, la France était en pointe. Là où les autres pays acceptaient les successions féminines en cas d'absence de garçon, le royaume des lys s'était engagé dans un autre système au début du XIV^e siècle, lorsque trois absences de fils dans la lignée royale avaient été « résolues »

1. Jules Michelet, *Histoire de France*, vol. 5, *La Renaissance triomphante*, éd. Claude Metra, Genève, Rencontre, 1987, p. 106.

2. Brantôme, « Discours sur Mesdames, filles de la noble maison de France », in *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, éd. Étienne Vaucheret, Paris, Gallimard « La Pléiade », 1991, p. 167-169.

par l'éviction des filles et la captation du pouvoir par le parent mâle le plus proche. Longtemps injustifiable, cette exception française avait provoqué la guerre de Cent ans – et, du côté des usurpateurs, la recherche fébrile d'une justification. C'est ainsi que, bien longtemps après les coups d'État et le début de la guerre, était née la « loi salique », prétendue loi datant des origines du royaume (du temps des Francs Saliens) et empêchant les femmes d'hériter ou de transmettre la couronne. Dans l'idée de ses concepteurs, cette théorie était d'abord faite pour éviter les successions féminines ; mais ses partisans comptaient bien qu'elle permettrait aussi de barrer tout accès des femmes au gouvernement³.

Le sire de Beaujeu et sa jeune épouse, donc, n'auraient jamais dû parvenir au pouvoir. D'autres gens, en revanche, auraient pu y accéder... La mère de Charles et d'Anne, on l'a dit ; mais Louis XI ne la trouvait guère capable⁴. Leur beau-frère aussi, Louis d'Orléans, qui avait épousé leur sœur Jeanne et qui était leur plus proche cousin. Mais Louis XI connaissait son histoire de France : il se méfiait des « princes du sang », toujours prêts à revendiquer leur place au Conseil au nom de leur grandeur et de leur proximité avec le roi mineur – et en réalité préoccupés par la préservation ou l'accroissement de leur propre pouvoir. Il avait par ailleurs beaucoup bataillé pour rattacher au royaume des provinces qui s'étaient autonomisées durant la guerre de Cent ans ; il savait qu'une minorité royale sous régence princière serait l'occasion de revenir sur tout ce qu'il avait réalisé, et son père avant lui, en termes de centralisation et de renforcement du pouvoir monarchique. Se sentant malade, il fit donc tout son possible pour que sa fille et son gendre, en qui il avait toute confiance, lui succèdent aux commandes de l'État.

Comme prévu, Anne et Pierre s'en saisirent à sa mort, en tant que tuteurs du jeune Charles, âgé de treize ans. Et comme prévu, les ligues princières se formèrent presque aussitôt – le temps de mesurer l'habileté des nouveaux dirigeants. Attentifs à ne pas se mettre en avant⁵, ceux-ci parvinrent en effet à désamorcer l'opposition de quelques personnages importants, puis à faire confirmer leur pouvoir par les États généraux de 1484 – tout en refusant modestement le titre de régents (que tout un chacun leur donna néanmoins). Ils durent alors affronter des coalitions d'une ampleur extrême, car le duc d'Orléans et son entourage rallièrent contre eux non seulement tous les mécontents de France et de Navarre, mais aussi le duc de Bretagne François II, l'empereur Maximilien I^{er}, le roi d'Angleterre Henri VII... Cette « guerre folle » se termina en 1488 par la déroute de plusieurs coalisés et l'incarcération de Louis d'Orléans. Pierre et Anne purent aussi, à cette date, s'imposer à la tête du duché de Bourbon. De moins en moins ouvertement contestés, ils poursuivirent la reprise en main du royaume et poussèrent l'avantage jusqu'à imposer, après la mort de François II de Bretagne, le mariage de sa fille aînée et héritière, Anne, avec Charles VIII, qui fut célébré en 1491.

C'est l'époque que choisit Anne de France, si ce n'est pour repasser dans l'ombre, du moins pour laisser à son frère, désormais adulte et marié, la première place. Le souvenir de la grand-mère de Brantôme permet de mesurer l'importance

3. Voir Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique* (V^e-XVI^e siècle), Paris, Perrin, 2006.

4. Charlotte de Savoie mourut de toutes manières quelques mois seulement après son mari.

5. Sur cette stratégie adoptée dès la mort de Louis XI, voir Éliane Viennot, « Gouverner masqués. Anne de France, Pierre de Beaujeu et la correspondance dite "de Charles VIII" », *Cahiers L.-V. Saulnier*, 19 (« L'épistolaire à la Renaissance »), Paris, Éd. ULM, 2002.

toute relative de ce retrait. Peu de monde, du reste, devait être dupe, car Charles VIII et son épouse passaient chaque année de longs mois à Moulins, dans la capitale du Bourbonnais. Et Pierre continuait d'être, officiellement, le « numéro deux » du régime – d'où sa nomination comme régent en 1495, lorsque Charles partit en campagne d'Italie. Les oppositions s'étaient alors évanouies. Louis d'Orléans avait été libéré, et il secondait à présent ses cousins. Par ailleurs, tous les observateurs pouvaient constater que le roi n'avait pas hérité de toute l'intelligence politique de son père... et que les Bourbons faisaient bien leur travail.

Cette impression était si partagée qu'à la mort accidentelle de Charles VIII, en 1498, bien des gens crurent qu'ils allaient reprendre les commandes du royaume, d'autant que Charles n'avait pas d'héritier (son seul fils était mort en bas âge). Au nom de qui, toutefois, les Bourbons auraient-ils exercé le pouvoir ? Il n'y avait plus de roi mineur. Eux-mêmes n'avaient qu'une fille, Suzanne, née en mai 1491. Faire d'elle la future reine aurait impliqué de reconnaître Anne capable de transmettre la couronne – voire la lui donner (après tout, Suzanne n'était pas orpheline, et Anne était la fille aînée d'un roi). C'eût été revenir d'un coup sur les deux « principes » dynastiques entérinés par plus de cent ans de guerre civile et étrangère, et, depuis la « guerre folle », objets d'une bruyante publicité...

Les « régents » aimaient trop la paix civile pour se lancer dans une telle aventure ; ils favorisèrent l'accès au trône de leur beau-frère, Louis d'Orléans, qui monta sur le trône sous le nom de Louis XII. Anne, surtout, joua un rôle déterminant dans cette transition pacifique. En effet, Louis n'avait jamais beaucoup fréquenté son épouse, et la disgrâce physique de cette princesse laissait entrevoir que, même avec de la bonne volonté, ils n'auraient jamais d'enfants – autre perspective grosse d'orages pour le royaume de France. D'autre part, le processus de rattachement de la Bretagne à la France initié avec le mariage de Charles VIII risquait de s'interrompre si sa veuve, encore jeune, se remariait avec... quelqu'un d'autre que Louis. Un procès en annulation de mariage fut donc organisé, au cours duquel Anne témoigna que l'union de sa sœur et de Louis n'avait jamais été consommée. Jeanne elle-même ravala sa peine et ne s'opposa pas à cet arrangement⁶. Louis put épouser Anne de Bretagne, qui redevint ainsi reine de France.

Sans doute la duchesse de Bourbon ne rendit-elle pas gratuitement ce service à son pays (qui conserva ainsi ses chances de s'agrandir d'une belle province) et à son beau-frère (qui partagea désormais sa vie avec une femme qui lui plaisait). Il est plus que probable que le sort de son duché fut au cœur de la transaction. Depuis plusieurs décennies, en effet, cet immense territoire indépendant situé en plein cœur du domaine royal français était – comme plusieurs autres – la cible de manœuvres destinées à l'y rattacher. Dans plusieurs contrats de mariage de ses propriétaires, des clauses avaient été insérées, qui restreignaient la transmission du duché en seule ligne masculine directe : en l'absence de fils à qui le léguer, le Bourbonnais ferait « retour au roi ». Or Suzanne était pour l'instant le seul enfant d'Anne et de Pierre.

Louis XII attendit quelque temps pour respecter ses engagements. En 1501, toutefois, Anne ayant atteint l'âge de quarante ans sans avoir pu donner naissance au garçon tant attendu, il reconnut solennellement, par lettres patentes, que le Bourbonnais était une terre patrimoniale transmissible selon le droit commun.

6. Jeanne de France (1464-1505) fonda par la suite l'ordre des Annonciades et termina sa vie dans la dévotion. Elle fut canonisée en 1952.

Cette décision souleva un tollé au Parlement de Paris, dont l'une des missions était d'« enregistrer » les nouvelles lois après avoir vérifié leur compatibilité avec les précédentes. La cour, entièrement masculine et hostile au droit des femmes, estima que les clauses insérées dans les contrats matrimoniaux des Bourbons primaient sur la décision de Louis XII ; elle refusa d'enregistrer ses lettres patentes.

En 1503, Pierre décéda. Suzanne avait alors douze ans – l'âge où l'on mariait bien des filles, surtout dans son milieu. Les grandes manœuvres commencèrent autour de celle qui était toujours considérée comme l'héritière du Bourbonnais. C'est à cette époque, où elle redoutait d'être séparée de sa fille du jour au lendemain pour cause d'union décidée dans le Conseil du roi, qu'Anne écrivit pour elle ses *Enseignements*. Elle fit également écrire par Symphorien Champier, un humaniste lyonnais, la *Nef des dames vertueuses* : un ouvrage rassemblant quatre traités, dont un sur les femmes célèbres et un sur le mariage. En 1505, Anne de France parvint à marier sa fille à Charles de Montpensier, issu d'une autre famille en butte à la rapacité de l'administration royale. Louis XII marquait ainsi une nouvelle fois sa volonté d'aider son ex-belle-sœur : Charles fut intronisé duc de Bourbon-Montpensier. La logique patrimoniale semblait devoir reprendre ses droits.

C'est sous le règne de François I^{er}, qui débuta en 1515, que les choses se gâtèrent. D'une part, aucun des enfants que Suzanne parvint à mettre au monde ne survécut, et elle-même mourut en avril 1521. D'autre part, les tensions grandirent avec la nouvelle famille royale, bien que Charles fût un ami d'enfance de François I^{er} et qu'il ait reçu de lui la charge de connétable de France (chef des armées). Dès la mort de Suzanne, il se considéra – avec l'accord de sa belle-mère – seul détenteur du Bourbonnais. Mais c'est aussi ce que fit la mère du roi, Louise de Savoie, nièce de Pierre de Bourbon par sa mère. Invité à trancher le différend au profit de Louise, le Parlement de Paris ne montra aucun enthousiasme pour cette autre version du droit des femmes ; en contradiction avec ses prises de position antérieures, il se montra longtemps favorable au Connétable. Il dut néanmoins s'incliner lorsque, outré par l'attitude de la Couronne, celui-ci passa avec armes et bagages au service de l'ennemi (en l'occurrence, la coalition impériale austro-espagnole). Sa belle-mère venait juste de mourir, un an après sa fille. Louise obtint gain de cause : le duché de Bourbon fut purement et simplement confisqué, puis démantelé. Quant à son propriétaire légitime, il mourut à Rome peu après, en faisant la guerre aux Français...

Anne de France avait donc, bien avant ces dernières difficultés, accumulé une impressionnante expérience de la vie dans les hautes sphères de la société. Arrivée au pouvoir comme un cheveu sur la soupe, elle avait fait face à la tempête et s'en était tirée avec l'estime de tous. Devenue duchesse de Bourbon et d'Auvergne, elle avait gouverné ses domaines avec la même habileté. Elle avait par ailleurs posé les premières pierres de la grande cour qui allait désormais caractériser la vie politique française, en rassemblant autour de son frère Charles VIII et des principaux acteurs du gouvernement un savant mélange de femmes, de savants et d'artistes propre à donner l'envie d'être là, à attirer la grande noblesse (de sorte qu'elle « courtise », plutôt qu'elle « fronde »), à constituer une vitrine du pouvoir. Pour que les femmes appelées à jouer leur rôle dans ce dispositif puissent le faire, Anne de France s'était attelée à leur formation, d'où sa longue réflexion sur l'éducation féminine, sur la manière de se comporter en société, sur la nécessité de « tenir ses femmes ». Pour que chacun ressente la supériorité monarchique, elle

avait fait bâtir à Moulins un splendide château inspiré des dernières nouveautés italiennes – l'un des premiers du genre en France ; elle y avait rassemblé une bibliothèque impressionnante, appelé des intellectuels, des peintres, des sculpteurs. Elle avait fait embellir la cathédrale de riches vitraux, entrepris la rénovation d'autres châteaux, encouragé les nobles de la région à suivre son exemple⁷...

Toute cette expérience était-elle transmissible ? À une jeune fille de treize ou quatorze ans ? Sûrement pas. Le plus sûr était de lui transmettre des règles de base : des règles valables pour toutes les grandes dames, celles-là mêmes qui avaient permis à la duchesse de parvenir à ses fins, de sortir victorieuse des situations les plus délicates, de devenir l'une des femmes les plus respectées et les plus puissantes de son temps.

Les Enseignements (1503-1504)

C'est peut-être parce qu'Anne de France va à l'essentiel dans ses instructions à sa fille, et que cet essentiel semble un bagage bien maigre pour une princesse, dans un temps où les trônes petits ou grands étaient régulièrement occupés par des femmes, que le livre n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite. De fait, sa simplicité n'est qu'apparente, et les trente courts chapitres de ces « petits enseignements » (prologue) sont plus lourds de sens qu'il ne paraît à première vue.

Il faut d'abord considérer le pragmatisme de l'ouvrage. La plupart des traités pédagogiques sont alors écrits par des professeurs soucieux d'être lus par d'autres que leurs élèves : par leurs collègues, par la communauté des intellectuels, par des gouverneurs ou gouvernantes de princes à la recherche de précepteurs... Anne de France écrit pour sa fille unique, dans une sorte d'urgence, sans souci de ce qu'on pensera de son œuvre : cette fille est encore très jeune, elle vaut de l'or, elle risque d'être transplantée d'un jour à l'autre dans une famille rivale où l'on s'intéressera surtout à son héritage. La duchesse ne se livre donc à aucun exercice de style, à aucun plaidoyer *pro domo*, à aucune démonstration. Elle constitue un legs – non pas en terres et en propriétés, mais en conseils maternels, à lire et à relire. Certains de ces conseils sont faits pour l'immédiat, d'autres pour des temps plus lointains. Mais le tout est, si nécessaire, à lire tout de suite, pour s'imprégner de l'ensemble des messages ; l'œuvre est donc courte, compréhensible, efficace.

Cette minceur, cette rapidité, cette efficacité ne sont aucunement synonymes de légèreté ou de facilité. Étonnantes sont au contraire l'épaisseur, la densité des « enseignements », la somme d'expérience qu'ils recèlent, la richesse des échos qu'ils renvoient quant à la pensée d'Anne de France, quant à la société où ces femmes évoluaient.

Les injonctions, parfois, sont précises : sur les jeux et les « ébattements » des « femmes et filles » de l'entourage d'une grande dame, sur les défauts qu'il faut combattre, sur les dangers qui en proviennent, sur les habillements, les gestes, les regards qu'il faut adopter ou proscrire... Toute une société se dévoile alors, dans laquelle les rangs, les préséances, le paraître, la médisance, jouent un rôle déterminant. Bien souvent, toutefois, les conseils d'Anne de France reviennent, quel que soit le thème abordé, au même objectif : ne rien faire qui puisse susciter

7. Sur le mécénat d'Anne de France, voir Suzanne Baron-d'Heedene, *Le Mécénat d'Anne de France ou la Vie artistique à la cour de Moulins*, Thèse, Paris IV, 1992.

l'envie, la moquerie, la haine ; ne donner prise à rien. Et pour y parvenir, une seule solution : « le moyen état » – nous dirions le juste milieu. N'être ni bavarde ni muette, ni démonstrative ni indifférente, ni richement parée ni pauvrement mise, ni galante ni dragon de vertu... Être transparente ? Mieux que cela, plus difficile encore. Car la grande dame doit être vue. Elle doit être un modèle, un « patron ». Un miroir, donc, plutôt qu'une vitre... Moyen suprême de ne pas donner prise – et de se cacher.

C'est derrière cette invitation à vivre sur le fil du rasoir, en perpétuelle maîtrise des effets de ses paroles, de ses gestes, de ses mines, de ses mises, que s'entend l'expérience de la duchesse et ex-régente. Le monde du pouvoir est impitoyable. Toute faiblesse est un marchepied pour ceux qui lorgnent votre place. Toute faute est une chute annoncée. Les vrais amis sont improbables, les époux pas forcément sûrs, les amants fatals. Les confidences des autres vous asservissent, les vôtres vous enchaînent. Le lignage seul est fiable – et encore : à condition d'avoir été respecté, entretenu, choyé... Lorsque la voix de la mère se fait plus insistante, lorsqu'un *je* vient appuyer les dires des « philosophes », lorsqu'on l'entend gronder contre les « lourdauds » qui s'amuse à « farcer les femmes » et « surtout les grandes », lorsqu'on l'entend sourire à l'idée des galants ramenés dans le droit chemin, on se dit qu'on aimerait en savoir plus sur la vie de Madame la Grande ! Aucune confiance, toutefois, ne vient émailler les *Enseignements*. En toute logique.

Faute de confidences, la fille de Louis XI délivre bel et bien – au-delà des messages concernant la ligne de conduite évoquée – des enseignements qu'il convient d'entendre. Le premier concerne la famille, au sens que l'on donnait alors au mot *race* : la lignée, le groupe uni par le même sang, les mêmes ancêtres. Ce n'est pas seulement pour faire plaisir à une vieille tante ou pour éviter de se faire des ennemis qu'il faut respecter ses parents ; et ce n'est pas non plus seulement parce que le contraire serait « signe de pauvre entendement ». L'indignation d'Anne de France est réelle, à l'évocation de ceux qui font semblant de ne pas connaître leurs cousins parce que le sort les a mieux servis qu'eux, ou de celles qui veulent « passer devant » leurs mère et tantes parce qu'elles ont fait un beau mariage. La logique politique de l'Ancien Régime, qui veut que les individus se déplacent sur l'échelle sociale en fonction des alliances, des charges, de la faveur, se heurte ici à une logique plus ancienne (ou plus intemporelle), qui veut que l'on respecte ses parents, ses aînés, son conjoint... Même si leur conduite personnelle n'invitait pas à ce respect, il ne faudrait rien en manifester – juste s'écarter, éviter d'être trop dépendant de telles personnes, garder son quant-à-soi.

Cet attachement à l'ordre familial est un attachement politique à l'ordre social – qui est aussi, pour Anne de France, un ordre moral. À plusieurs reprises, elle revient sur ce qu'est la noblesse, la vraie, celle qui fait rimer *lignage* avec *courage*. « La nature des nobles, dit-elle notamment, doit être d'accroître leur renommée de bien en mieux, tant en vertu qu'en savoir » (XXVI). *Doit*, et non *est*. Car « noblesse, tant soit grande, ne vaut rien, si elle n'est ornée de vertus » (XVII). L'impératif moral se confond ici avec l'impératif politique. La renommée n'est que la récompense de la mise en œuvre des vertus et du savoir de la noblesse, vertus et savoir qui justifient son rôle dans la conduite de la société. Si les nobles se conduisent comme ils le doivent, l'édifice tient bon. C'est pourquoi la noblesse « selon les termes de raison, ne doit point être [...] foulée ni amoindrie » (XVI). Et pourtant, elle l'est souvent, se désole la duchesse, et par les nobles eux-mêmes :

« c'est grande pitié, quand noblesse est foulée par ceux de qui elle doit être supportée ! » (XXVII).

Deux maux, tout particulièrement, sont dénoncés par Anne de France. Deux plaies de son temps. Le premier touche l'ensemble de la noblesse : c'est l'orgueil, le vertige induit par « l'avancement ». Mettre ces remarques au compte de l'ordinaire rengaine (« c'était mieux avant ») serait faire preuve de courte vue. Les bouleversements consécutifs à la guerre de Cent ans, à la remise en ordre du pays, à la réduction souvent brutale des opposants par le pouvoir, à sa gestion parfois grossière des fidélités, à l'essor continu de la bourgeoisie, sont la toile de fond des *Enseignements*. En témoignent non seulement les condamnations d'hommes et de femmes perdant tout respect pour leur parenté ou s'imaginant que l'on ne sait pas d'où ils sortent, mais aussi les remarques fielleuses sur les « bourgeoises de ville » qui veulent « prendre état » (XXVI). En témoigne également, de manière plus sourde, l'importance du réseau lexical de l'avancement et du recul, de l'élévation ou de l'abaissement qui traverse tout ce texte. L'insistance, voire la crispation sur le respect des préséances, sur la nécessité de suivre « droit et raison », de ne pas « fouler noblesse », peuvent alors apparaître comme le produit de l'angoisse soulevée par l'instabilité sociale, par la « valse des titres » ou des situations si caractéristique de la seconde moitié du XV^e siècle. Traiter chacun et chacune « selon son état », *manifeste* ces différents états, « garder son droit », respecter la hiérarchie traditionnelle, sont autant de moyens d'y résister.

L'autre plaie de son temps touche les relations entre hommes et femmes. Là encore, un réel bien dur sous-tend la dénonciation de la duchesse de Bourbon et les appels vibrants à la prudence qu'elle adresse à sa fille. Conséquence d'un processus déjà ancien et qui dépasse largement la France, mais dont l'une des étapes majeures a été, en France, l'exclusion des filles de l'héritage du trône, la dégradation des relations entre les sexes est sensible depuis une bonne centaine d'années lorsqu'Anne de France prend la plume pour écrire ses *Enseignements*. Christine de Pizan en a décrit plusieurs aspects dans sa *Cité des dames* (1405) : violence domestique, mépris des femmes, empêchements mis à leur éducation et à l'exercice de certaines fonctions, succès éhonté des grands classiques de la misogynie chez les intellectuels... Alain Chartier a mis en scène dans sa *Belle Dame sans merci* (1424) la décomposition de l'idéal courtois qui en résulte : l'homme qui fait sa cour dans les formes exige en retour d'être accepté comme amant ; la femme, elle, ne voit pas pourquoi elle se plierait à ses exigences et dénonce l'insincérité des hommes, qui ne cherchent qu'à crier sur les toits leur succès auprès des femmes, au mépris de l'honneur de celles-ci. Martin Le Franc a réitéré les dénonciations de Christine de Pizan dans son *Champion des dames* (1441), et il a rajouté un mal, tout nouveau, à la liste déjà longue de ceux qui accablent le sexe féminin : la chasse aux sorcières...

Anne de France, qui a lu ces livres, n'entre pas dans toutes ces considérations – d'autant qu'elle en laisse à Champier, qui rédige parallèlement la *Nef des dames vertueuses*. Elle concentre son propos sur les relations amoureuses, le principal danger qui guette Suzanne. Qu'elle se méfie absolument des « grands signes d'amour » qu'on pourrait lui montrer, y compris des serments prononcés « sur l'autel et missel » (XI). Même les relations en tout bien tout honneur sont à proscrire, car alors on prête le flanc aux bavardages, aux médisances – sans compter le plaisir d'humilier, qui n'a pas attendu l'époque des *Liaisons dangereuses* pour gangrener la bonne société. Ici toutefois, contexte oblige, il est spécifiquement

dirigé contre les femmes, et plus particulièrement contre les grandes dames. Diverses stratégies masculines sont décrites par la duchesse, de la vantardise pure et simple à l'*outing* programmé, en passant par les racontars, les mines entendues, la cour faite à une femme pour déstabiliser un concurrent, ou pour faire rire la galerie. Sur ce plan, la décadence de la noblesse est patente : « il n'y a si noble », écrit-elle, qui n'estime « que la trahison soit déraisonnable. Et s'il en y a un qui y veuille aller le droit chemin, les autres ne s'en font que moquer en diverses manières, tant est le monde corrompu » (XXVI). La *Belle dame sans merci* faisait déjà le même diagnostic – quoique dépourvu d'analyse politique. C'est pourquoi Suzanne n'est aucunement invitée à réagir comme elle. Peut-être les longs débats soulevés par l'œuvre de Chartier, toujours vifs au temps d'Anne⁸, l'ont-ils conduite, autant que son expérience propre, à peaufiner la bonne attitude, celle qu'elle décrit dans les derniers chapitres de ses *Enseignements*.

Dans l'ensemble des messages qu'Anne de France veut transmettre à sa fille, celui qui concerne le salut de son âme est certainement le moins pressant. Certes, l'ouvrage s'ouvre sur les « peines d'Enfer », les « joies qui à jamais sont en Paradis », le « Jugement général », et il se ferme sur l'inéluctabilité de la mort, la nécessité d'« avoir la grâce de Dieu en ce monde, et en l'autre sa gloire », sans compter la prière finale adressée au Père, au Fils et au Saint Esprit. Certes, les premiers chapitres offrent une pesante concentration de références bibliques (Paul) et patristiques (Ambroise, Augustin, Bernard, Thomas). Et certes, les occurrences du mot Dieu frisent la soixantaine, ce qui n'est pas rien dans un texte aussi bref. Mais il n'y a pas grand chose à conseiller dans ce domaine, alors qu'il y en a tant concernant la vie d'« ici-bas » ! Représentatif est à cet égard le développement donné, dans le chapitre XVIII, à l'injonction « faites tant que vous soyez aimée de Dieu et du monde ». La phrase qui suit règle le premier plan : « Laquelle souveraine grâce, pour aller le droit chemin, vous acquerrez. » La seconde, au contraire, ouvre toute une série de conseils : « Après, ma fille, pour acquérir la grâce du monde et avoir bonne renommée, soyez toujours véritable... », etc.

Au-delà des quatre premiers chapitres, d'ailleurs, les références bibliques et patristiques s'estompent, voire disparaissent : saint Paul est cité deux autres fois, saint Jean Chrysostome trois. Les Pères de l'Église cèdent ainsi la place au « bon docteur Liénard » (Léonard d'Udine), auteur contemporain de sermons, qui se taille la part du lion avec dix-huit occurrences... avant de disparaître lui-même, après le chapitre XVII. Les quatre premiers chapitres sont par ailleurs ceux où surgissent le plus de références à d'autres autorités, soit philosophiques, soit pédagogiques. Et si la plupart des auteurs cités ou évoqués appartiennent au monde chrétien (Boèce) voire au clergé (Pierre de Luxembourg, Laurent d'Orléans, Suso), d'autres sont de francs païens (Socrate, Aristote⁹), sans compter tous les « philosophes » anonymes, qui ne sont allégués qu'à propos de conduites relatives au « monde ».

La saturation d'autorités de toutes natures dans les premiers chapitres des *Enseignements* peut ainsi être analysée comme relevant d'une stratégie de renforcement de l'autorité maternelle, d'autant plus nécessaire que, dans le

8. Voir Arthur Piaget, « *La Belle Dame sans merci* et ses imitations », *Romania*, 30 (1901), p. 22-48, 317-51 ; 31 (1902), p. 315-49 ; 33 (1904), p. 179-208 ; 34 (1905), p. 375-428, 559-97.

9. Du moins peut-on penser que c'est de lui qu'elle parle (voir note 17).

prologue, Anne a présenté son œuvre comme le fruit d'un « pauvre, rude et débile engin » – d'un esprit faible. Même s'il ne convient pas de prendre au pied de la lettre cette formule, qui deviendra un *topos* des écrits féminins du XVI^e siècle, la précaution n'est pas inutile : Suzanne doit comprendre que sa mère, pour n'être qu'une femme, ne dit rien d'autre que tous ces grands personnages respectables¹⁰. La démonstration une fois faite, en revanche, la parole d'Anne se libère pour délivrer des messages qui, certes, demeurent le plus souvent dissimulés derrière un « on » généralisant, figurant l'opinion des gens raisonnables, mais qui, sauf exception, ne sont plus appuyés que par de vagues références à « un philosophe ». Quant à Dieu, il n'est jamais à perdre de vue, mais ce n'est pas lui le problème. Le problème, c'est les autres, c'est la société.

L'Histoire du siège de Brest

Par deux fois dans ses *Enseignements*, Anne de France abandonne la modalité injonctive qui est la sienne tout au long du texte pour faire place à de courtes narrations. La première, celle de la dame dont l'amoureux « ne tint pas son serment plus de quatre heures » (XI), n'est guère qu'une ébauche d'histoire. La seconde en revanche, celle des trois filles du seigneur de Poitiers qui « perdirent leur bon heur par leurs folies » (XIII), est un véritable petit apologue, où perce le talent de la duchesse pour le récit. Il faut croire que ce mode d'expression la tentait, puisqu'elle s'est livrée à l'écriture d'une assez longue nouvelle, qu'elle a fait recopier à la suite de ses « petits enseignements » dans le seul manuscrit connu.

Si le choix de cette place indique qu'Anne de France trouvait l'œuvre susceptible d'illustrer la liste de ses conseils, nous ne savons pas si elle l'a pensée dans cet objectif ou s'il s'agit d'un écrit plus ancien, élaboré dans un autre contexte et recyclé pour faire partie du « legs » constitué pour Suzanne entre 1503 et 1505. Nous ne savons pas non plus comment la duchesse appelait ce texte ni à quel genre il s'apparentait pour elle. Ce n'est pas le terme *nouvelle*¹¹ qui apparaît dans la longue explication précédant le texte dans le manuscrit, mais le terme *exemple* :

Extrait d'une épître consolatoire transmise à une dame nommée Catherine de Neufville, dame de Fresne, sur la mort et trépas de son premier et seul fils, lui réduisant à mémoire l'exemple de la dame du Châtel en Bretagne, laquelle fut si constante et vertueuse que, pour ôter les douleurs de son mari et le reconforter, et aussi pour sauver son honneur, abandonna la vraie et naturelle amour de son fils, comme appert [*apparaît*] par l'exemple qui s'ensuit.

Cette « explication », qui est peut-être due au clerc chargé de confectionner le manuscrit, nous donne à la fois un résumé de l'histoire et – à demi-mot – son origine. *L'Histoire du siège de Brest* est en effet une réécriture d'une partie d'une œuvre d'Antoine de La Sale (1386-1460?) : *Le Réconfort de Madame de Fresne*. Cette œuvre, rédigée en 1457, se composait de trois textes : une épître adressée à Catherine de Neufville, dame de Fresne, qui venait de perdre son premier enfant (184 lignes dans l'édition moderne¹²), suivie de deux « exemples », disait La Sale, celui de « Madame du Chastel » (720 lignes), et celui de la « baronnesse de

10. C'est du reste pour cette raison qu'elle ne cite pas le *Livre des trois vertus* (1406) de Christine de Pizan, seul traité d'éducation des femmes écrit par une femme, qu'Anne a pourtant lu et relu (voir le Complément bibliographique).

11. Déjà bien attesté grâce au succès de ce qu'on appelait alors les « cent nouvelles » de Boccace (c'est-à-dire le *Décameron*), mais il est vrai peu usité dans le cas de récits isolés.

12. Voir les références dans le Complément bibliographique.

Portugal » (322). Le premier « exemple » était lui-même déjà la réécriture d'un texte plus ancien : un épisode de la guerre de Cent ans rapporté par Jean Froissart dans ses *Chroniques* (le siège de Brest, intervenu en 1357), mais peut-être connu par La Sale à travers une autre source encore.

D'une réécriture à l'autre, la vérité des faits s'était notablement modifiée... Froissart racontait en effet le siège de Brest *par les Français* (puisque les Anglais occupèrent la ville de 1342 à 1396), et l'exécution d'otages *anglais* sous ses murs. La Sale (ou l'auteur intermédiaire supputé) avait interverti les rôles : dans le *Réconfort de Madame de Fresne*, la ville est assiégée par le Prince Noir (fils d'Édouard III d'Angleterre), et c'est un otage français – le fils du seigneur et de la dame du Châtel – qui est mis à mort non loin de ses murs...

Reprenant ce schéma, Anne de France fait une nouvelle œuvre. Non seulement elle rajeunit la langue – en pleine transformation au XV^e siècle – mais elle remodèle le texte. Elle en fait un récit autonome, en retouchant soigneusement son ouverture et sa clôture. Elle resserre l'intrigue autour des personnages principaux, et elle rééquilibre les relations entre le seigneur du Châtel et son épouse. Elle transforme le personnage du fils en donnant à sa mort une portée religieuse ; de même, elle donne une fin à l'histoire en faisant périr la flotte anglaise dans une tempête qui s'apparente à une punition divine. Elle insère en outre une vingtaine d'enluminures dans le récit, qui d'une part renforcent les messages du texte et d'autre part travaillent puissamment à son économie : les images expliquant bien des choses, le texte peut s'en dispenser ; toute l'esthétique du texte s'en trouve modifiée¹³.

Enfin, et peut-être surtout, elle fait de la dame du Châtel une véritable héroïne, qui rayonne d'une force intérieure – et qui, l'air de rien, domine son monde. Cette femme a, de longue date, réussi à gagner la confiance de son mari, grâce à sa sagesse, à sa discrétion, et aussi grâce à un respect affiché de la sujétion féminine. En réalité, elle est plus sage que son époux (que la colère contre l'ennemi félon entraîne sur la voie de l'imprudence), et elle songe, plus que lui, aux conséquences d'une défaite face aux Anglais. À aucun moment, toutefois, elle ne lui fait sentir sa supériorité : elle tente de le persuader en lui parlant d'honneur, de responsabilité, de danger, puis, la persuasion ayant échoué, elle n'hésite pas à s'évanouir en public au moment opportun, pour empêcher l'irréparable. Ce faisant, elle fait la démonstration qu'elle est capable de « laisser le courage féminin », d'autant que l'épreuve traversée est le sacrifice d'un enfant – d'un unique enfant. La dame du Châtel s'avère ainsi un modèle de femme. Non point un modèle théorique, comme en brossent les *Enseignements*, mais un modèle pratique, qui a su et sait mettre en œuvre les messages qu'ils distillent. Non point une très grande dame, dirigeant un « hôtel » dans un temps de paix apparente, mais une épouse de capitaine, saisie dans une situation extrême, et qui sait faire face au danger. Sauver Brest, si ce n'est la France.

La réception des œuvres

Écrits pour Suzanne, les *Enseignements* d'Anne de France ont d'abord été recopiés à son intention, avec *l'Histoire du siège de Brest*, dans un magnifique

13. Pour une comparaison des deux textes, voir l'étude indiquée dans le Complément bibliographique.

manuscrit orné des armes des Bourbon-Beaujeu, de la devise d'Anne de France (« Espérance ») et de dix-neuf enluminures (deux grandes, en ouverture et clôture du manuscrit, et dix-sept petites, chargées d'illustrer la nouvelle). Cet ouvrage a très vraisemblablement été offert à Suzanne à l'occasion de son mariage, en 1505 ; on y repère en effet des monogrammes (entrelacements de lettres majuscules servant de signature) d'Anne, de Suzanne et de Charles, ainsi que quelques vers malhabiles qui pourraient être du Connétable. Ce manuscrit semble avoir été confisqué, avec le reste de la bibliothèque de Moulins, en 1527. Il a ensuite changé plusieurs fois de mains et de lieu de conservation (Diane de Poitiers, notamment, l'a gardé au château d'Anet) avant d'échouer, à la fin du XVIII^e siècle, à Saint-Pétersbourg. C'est là qu'il a été décrit, une première fois sommairement, par le comte Dubrowski qui l'y avait apporté, puis, plus amplement, par l'archiviste de l'allier A.-M. Chazaud, chargé d'en faire une édition à la fin du XIX^e siècle, et fort heureusement aidé dans son travail par un graphiste, A. Queyroy, qui recopia les miniatures. Heureusement, car le manuscrit a disparu dans les années 30 du XX^e siècle.

On ignore si c'est ce manuscrit qui a servi pour la première édition des *Enseignements* ; l'orthographe y est différente, et quelques mots supplémentaires voire quelques reformulations y apparaissent – toutes choses qui cependant peuvent être de l'initiative de l'imprimeur. Par ailleurs, la nouvelle n'y figure pas. D'autres mystères entourent cette première édition : la date n'est pas mentionnée, les références de l'éditeur se réduisent à la formule « on les vend à Lyon chez le Prince », et c'est une sorte de dédicace qui tient lieu de titre à l'ouvrage :

À la requête de très haute et puissante princesse Madame Suzanne de Bourbon, femme de très illustre et puissant prince Monseigneur Charles duc de Bourbon et d'Auvergne et de Châtellerauld, Connétable, Pair, et Chambrier de France ; et fille de très haute et très excellente dame Madame Anne de France, duchesse desdits duchés, fille et sœur des rois Louis XI et Charles VIII.

En s'appuyant sur ce « titre », on a supputé que cette édition avait été réalisée à la demande de Suzanne, ce qui la situerait avant 1521. Mais les spécialistes de l'édition lyonnaise en doutent parfois, car elle paraît plutôt l'œuvre du successeur de Claude Nourry, décédé en 1533¹⁴. Il est pourtant fort peu probable qu'elle soit postérieure à la mort du Connétable (1527), date à laquelle plus personne n'avait intérêt à publier ce texte. Il se pourrait en revanche que l'impression des *Enseignements* ait fait partie de ses « stratégies de communication » : la diffusion d'un livre affichant les titres de la mère, de la fille et de l'époux était un bon moyen de rappeler ses droits et de soutenir son combat pour la conservation du duché de Bourbon. On comprendrait mieux, alors, et l'évitement de la nouvelle (propre à brouiller le message politique, car appartenant à un genre moins noble) et le silence sur la date (l'objectif étant de faire croire à une initiative des deux duchesses).

Cette première édition, en tout cas, a servi à la suivante : celle réalisée à Toulouse, chez Jean Barril (et Eustache Mareschal), en 1535, à la demande de Marguerite de Navarre, sœur du roi François I^{er}. Dans cette édition, qui ne comporte pas davantage la nouvelle, mais qui fait suivre le texte de plusieurs

14. C'est ce successeur qu'on surnommait « le prince ». Voir William Kemp, « Textes composés ou traduits par des femmes et imprimés en France avant 1550 : bibliographie des imprimés féminins (1488-1549) », *Littératures*, 18 (« *L'Écriture des femmes à la Renaissance française* »), Montréal, McGill, 1998, p. 179-181.

poèmes, celui-ci est doté pour la première fois d'un titre, suivi lui aussi d'une longue « dédicace » :

Enseignements moraux. À très excellente et puissante princesse et dame Madame Marguerite de France [*sic*], reine de Navarre, duchesse d'Alençon et de Berry, comtesse d'Armagnac, avec très humble révérence...

Les *Enseignements* sont ensuite plus ou moins tombés dans l'oubli, avant d'être redécouverts à la fin du XIX^e siècle, lors de l'enquête effectuée dans les bibliothèques européennes pour réunir la correspondance de Catherine de Médicis. Le manuscrit de Saint-Pétersbourg, étudié et copié, a alors servi de base à la première édition savante des deux textes, en 1878, effectuée par Chazaud et illustrée des dessins de Queyroy ; les textes étaient accompagnés d'une introduction, d'une étude sur la langue d'Anne de France et d'un inventaire des livres lui ayant appartenu. Cette édition est certainement à l'origine des quelques pages consacrées aux œuvres de la duchesse par Alice Hentch dans son étude pionnière intitulée *De la littérature didactique s'adressant spécialement aux femmes* (1903).

Le silence a ensuite de nouveau recouvert ces textes, tandis que les historiens se penchaient sur la femme politique. En effet, entre 1878 et 1978 (date à laquelle l'édition Chazaud a été reproduite), une seule publication des *Enseignements* – et eux seuls – a vu le jour, en 1935. Due au président de la Société Bourbonnaise des Études locales de Moulins, Joseph Viple, elle faisait état de son étonnement à trouver « tant de tact, tant de douceur, tant d'humilité » sous la plume de « l'orgueilleuse princesse, dont parle Brantôme », mais aussi de sa satisfaction à la lecture de leçons qui « conviennent parfaitement encore aujourd'hui pour les filles de notre démocratie »...

Ces contresens, comme la rareté des éditions des textes, ont fait place depuis une vingtaine d'années à un regain d'intérêt. On en trouvera quelques témoignages dans le Complément bibliographique.

[...]

Tatiana Clavier & Éliane Viennot